

DU 17 MAI AU 20 JUIN 2021



CONCERTATION SUR LA TRANSFORMATION DES RUES

LA CHAPELLE MARX DORMOY

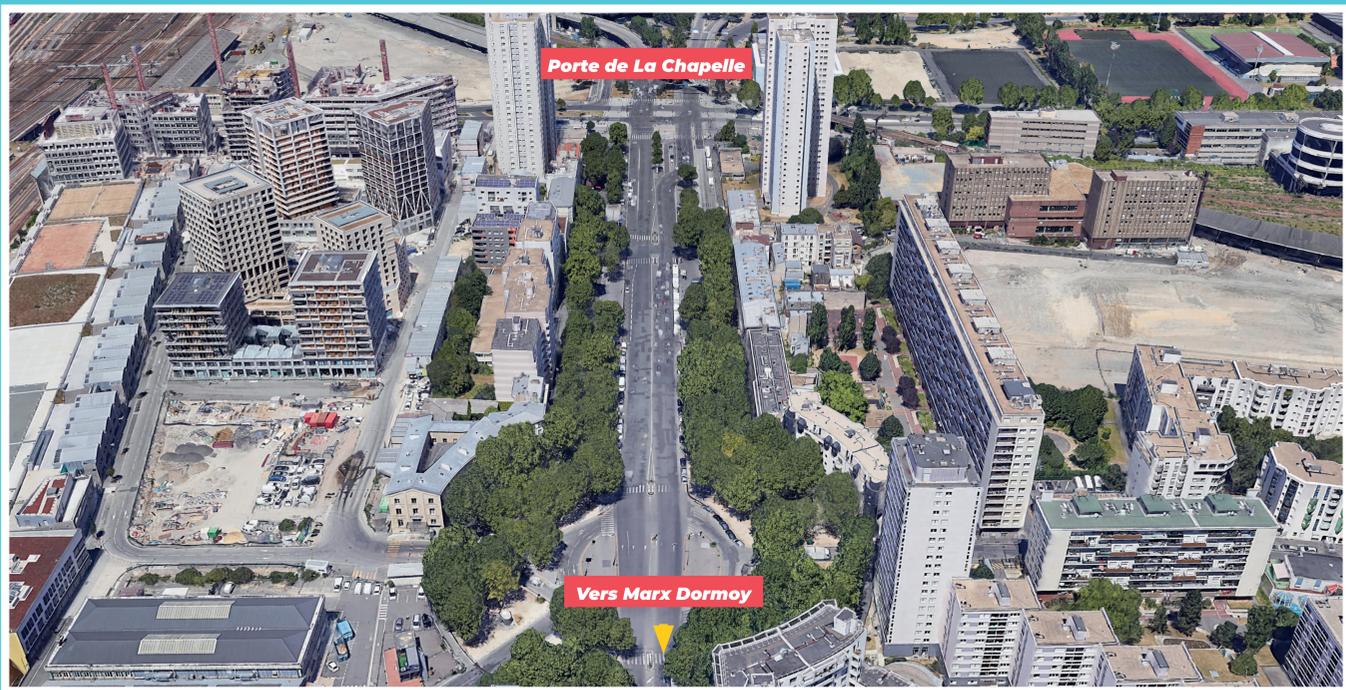


Pourquoi aménager les rues de La Chapelle et Marx Dormoy ?

Entre le boulevard Ney et le boulevard de La Chapelle, la rue de La Chapelle et dans sa continuité, la rue Marx Dormoy, sont au cœur du Nord-Est parisien, secteur en plein renouveau.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des aménagements provisoires ont été mis en place en novembre 2020 pour faciliter la circulation des bus et sécuriser les déplacements des cyclistes.

Lors de la concertation sur l'aménagement de la Porte de la Chapelle, des habitant·e·s et des collectifs ont demandé une transformation ambitieuse des rues de La Chapelle et Marx Dormoy.



Vue aérienne de la rue de La Chapelle entre le rond-point et la Porte - mai 2021

En réponse à ces demandes, la Ville de Paris a décidé d'aménager cet axe stratégique avec 4 objectifs :

- **Végétaliser plus et mieux**
- **Favoriser la marche et le vélo**
- Réinvestir les contre-allées et les espaces libres pour y **développer de nouvelles promenades piétonnes et des activités**
- **Créer des liaisons** avec les espaces verts et les quartiers à proximité

Du 17 mai au 20 juin,

Partagez vos idées pour améliorer votre quartier !

Des premiers principes d'aménagement sont proposés sur la base des études des services de la Ville et de l'expertise « d'usage » des habitant·e·s. Cette concertation est l'occasion pour les habitant·e·s et les usager·ère·s d'exprimer leurs attentes et de formuler de nouvelles suggestions.

Vous avez des idées sur les aménagements et les activités qui pourraient rendre les rues plus attractives et agréables à vivre ?

Informez-vous et participez sur idee.paris.fr, sur paris.fr et sur mairie18.paris.fr.

DU 17 MAI AU 20 JUIN 2021

CONCERTATION SUR LA TRANSFORMATION DES RUES



Les rues de La Chapelle et Marx Dormoy aujourd'hui

Des atouts

- **Au cœur du Nord-Est Parisien**, où de nombreux projets voient le jour
- **Une bonne desserte en transport en commun** : lignes 12 et 2 du métro, bus 38, 350, 153 et 252, tramway T3b...
- **Un espace public généreux à reconquérir**, avec une largeur de 65 m

(de façade à façade) et un rond-point d'1 hectare, entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle

- **Une trame arborée de qualité**, avec un double alignement d'arbres de part et d'autre de la voirie et de nombreux arbres sur le rond-point de La Chapelle



Coupe de la rue de La Chapelle aujourd'hui



Des dysfonctionnements

- **Un espace public peu attractif, peu végétalisé et soumis à des incivilités**
- **Des trottoirs encombrés** rendant la marche difficile
- **Des contre-allées occupées** par du stationnement
- **Une circulation automobile importante**, source de nuisances



DU 17 MAI AU 20 JUIN 2021



CONCERTATION SUR LA TRANSFORMATION DES RUES

LA CHAPELLE MARX DORMOY



Quels aménagements ?

Entre le boulevard Ney et le rond-point de La Chapelle

L'objectif est de reconquérir l'espace public pour le rendre plus attractif, sécurisé et confortable pour l'ensemble des usager·ère·s.

Les trottoirs seront élargis grâce à la réduction de la voie circulée et les espaces aujourd'hui occupés par le stationnement dans les contre-allées seront libérés. De part et d'autre de la voirie, **des larges promenades piétonnes seront aménagées** et pourront accueillir de futures activités et/ou services ; **la plantation d'un nouvel alignement d'arbres** renforcera le caractère ombragé et végétal de ces promenades.

La chaussée circulée sera réduite de manière significative ; elle comprendra une file de circulation générale et un couloir bus dans chaque sens. La desserte en bus sera maintenue. La création d'arrêts de bus pour desservir les nouveaux équipements de la Porte de la Chapelle, notamment l'Arena et le Campus Condorcet, est étudiée. L'espace actuellement occupé par les terminus des lignes de bus, à l'entrée de la rue de la Chapelle, sera réaménagé.

Une piste cyclable sécurisée sera aménagée pour garantir la continuité des itinéraires parisiens et métropolitains.



Aujourd'hui



Nouvelle répartition des espaces étudiée

Le rond-point de la Chapelle

Aujourd'hui peu attractif, il sera transformé en place « à vivre » qui s'étendra sur les 6 terre-pleins réaménagés formant un espace apaisé de près d'un hectare. Il deviendra ainsi une nouvelle centralité au sein du quartier où pourront cohabiter différentes activités et ambiances végétales.

DU 17 MAI AU 20 JUIN 2021



CONCERTATION SUR LA TRANSFORMATION DES RUES



Quels aménagements ?

Du rond-point de La Chapelle à la place de La Chapelle

Le fonctionnement de la circulation, mis en place depuis novembre 2020, est maintenu avec un sens unique pour la circulation générale dans le sens sortant de Paris (du sud vers le nord) et un couloir bus dans chaque sens.

L'aménagement définitif de pistes cyclables sécurisées sera réalisé.

Pour rendre l'espace public plus agréable, deux lieux singuliers - la contre-allée ouest au sud du rond-point de la Chapelle et l'espace autour du métro Marx Dormoy - pourront accueillir **une végétalisation généreuse et des activités ou des services.**

Partagez vos idées d'aménagements et d'usages pour améliorer la vie de votre quartier !

S'informer et s'exprimer

- Retrouvez le contexte et les objectifs du projet sur paris.fr, idee.paris.fr et sur mairie18.paris.fr
- Découvrez l'exposition et déposez votre contribution dans l'urne en mairie du 18^e arrondissement, 1 place Jules Joffrin, aux horaires d'ouvertures habituels
- Faites part de vos propositions sur idee.paris.fr

Nous venons à votre rencontre !

Rendez-vous le **samedi 5 juin, de 9h30 à 13h30** au marché couvert La Chapelle, 10 rue de l'Olive.

Participez aux temps d'échanges !

1 balade urbaine

Samedi 29 mai, à 10h

En présentiel, si les conditions sanitaires le permettent ; le masque sera alors obligatoire. Dans le cas contraire, la balade se déroulera en visioconférence.

2 ateliers participatifs

Mercredi 2 juin ou mercredi 9 juin, à 18h30

En visioconférence

Deux ateliers sont organisés pour permettre à un maximum de personnes de participer : le contenu et le déroulé de chacun des ateliers seront identiques.

Pour la balade et les ateliers, la participation se fait sur inscription sur idee.paris.fr.

Les informations pratiques seront envoyées par mail.

Après la concertation

Un bilan présentant les avis et les propositions formulés par les participant-e-s sera réalisé.

Dans le cadre des études d'avant-projet (dites « AVP »), les équipes de la Ville s'appuieront notamment sur les enseignements de la concertation pour travailler à l'élaboration du projet.

Le processus d'écoute et de dialogue engagé par la Ville de Paris avec le public se poursuivra lors de cette étape et jusqu'à la réalisation des aménagements.